

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

(District Saint-Sacrement)

La soussignée donne avis public à l'effet que, suite à l'adoption du projet de résolution numéro 20-578 datée du 16 novembre 2020 le Conseil doit remplacer l'assemblée publique de consultation pour ce projet, par un appel de commentaires écrits, conformément à l'arrêté numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020.

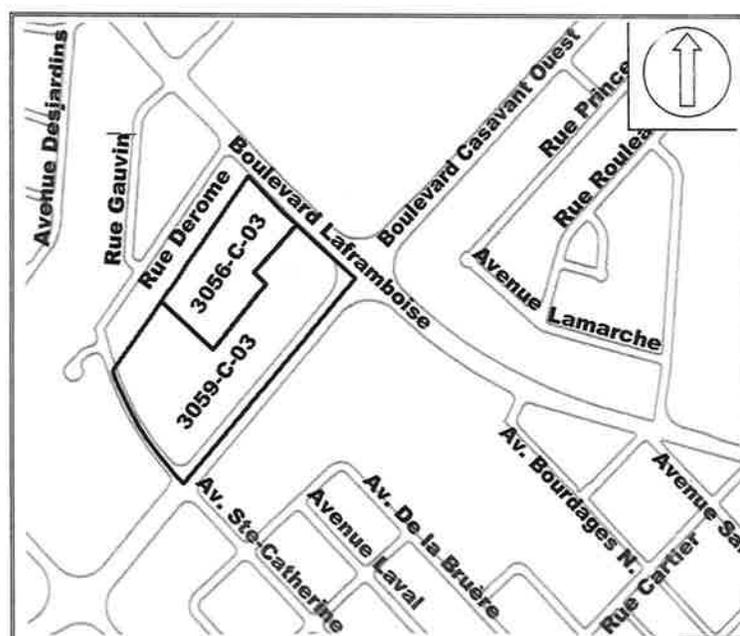
La résolution projetée aura pour conséquence, notamment, de permettre la construction et l'occupation d'un immeuble à vocation mixte de 14 étages, comportant 348 unités de logement et incluant des commerces au rez-de-chaussée, aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un permis pour la construction et l'occupation d'un immeuble à vocation mixte de 14 étages aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest, sur une partie des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509 du cadastre du Québec, dans les zones d'utilisation commerciale 3059-C-03 et 3056-C-03.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction et l'occupation d'un immeuble à vocation mixte de 14 étages, comportant 348 unités de logement et des commerces au rez-de-chaussée sera confirmée aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest. Cet immeuble sera doté d'une hauteur de 44,3 mètres, d'une marge avant de 3,2 mètres, d'un indice d'occupation au sol de 64 %, d'un rapport plancher/terrain de 5,3, d'un toit-terrasse à 0 mètre de la paroi de l'étage inférieur, d'une allée d'accès, située au nord-est du bâtiment principal, d'une largeur de 6 mètres, d'une allée de circulation bidirectionnelle, située au nord-est du bâtiment principal, d'une largeur de 5,9 mètres, d'une entrée charretière partagée, située au sud-ouest du bâtiment principal, d'une largeur de 17,5 mètres et de 219 cases de stationnement sur une partie des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509, le tout selon les documents graphiques réalisés par la firme Yelle Maillé architecte, et datés du 13 novembre 2020, conditionnellement à la subdivision des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509 de manière à ce que le bâtiment projeté soit situé sur un lot distinct conforme à la réglementation d'urbanisme et à la signature et à la publication d'un acte de servitude perpétuelle notariée, confirmant le partage d'une allée d'accès et l'utilisation de 25 cases de stationnement desservant présentement l'immeuble du 2000, boulevard Casavant Ouest.

Les zones 3059-C-03 et 3056-C-03 sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante :
<https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Web et également au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville, en communiquant au 450 778-8317.

Saint-Hyacinthe, le 18 novembre 2020

La Greffière de la Ville,



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA